

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
20 janvier 2026

**La commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université Jean Moulin
en séance du 20 janvier 2026**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2 et suivants, L. 841-5, L. 841-8 et D. 852-2 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025-05-12-sco du 27 mai 2025 approuvant le règlement intérieur applicable au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes et précisant les modes de fonctionnement et d'organisation des deux volets (social et initiatives) ;

Vu les demandes présentées par les associations lors de la commission FSDIE initiatives réunie le 13 janvier 2026 et les propositions formulées par la commission,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives) constitue le levier financier privilégié pour le développement de l'engagement des étudiants au sein des associations. Il est alimenté par la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus).

Deux commissions FSDIE social (aide sociale) et initiatives (soutien financier des projets associatifs étudiants) étudient les demandes de subventions aux associations et d'aides sociales aux étudiants.

Décide

d'attribuer des subventions aux associations au titre du FSDIE initiatives selon les montants figurant en annexe.

Les décisions d'attributions de subventions aux associations seront présentées pour information en conseil d'administration du 10 mars 2026, dans le cadre de la délégation de compétence du CA au président de l'université.

La présente délibération a été approuvée par :

Nombre de membres présents et représentés :	32
Nombre de voix pour :	32
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 20 janvier 2026

**La Vice-Présidente
chargée de la commission Formation
et de la vie universitaire**

Nathalie KRIEF

ANNEXE

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSDIE « INITIATIVES » (COMMISSION 13 JANVIER 2026)

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
1	BDE Jean Moulin Bourg	Gala 2026	27 mars 2026	18 436,00 €	5 000,00 €	4 500 €	La commission estime que les dépenses liées au traiteur sont très élevées (augmentation de plus de 4000 € par rapport à l'édition précédente). Par ailleurs, les dépenses pour les locations de vasques et flûtes à Champagne ne peuvent pas figurer dans le budget compte tenu de leur lien direct avec l'alcool.	
2	L3DD	Paniers bio, locaux et solidaires	Du 26/02 au 09/04/2026	3 099,00 €	965,00 €	965 €		X
3	AGEAM	Geocampus	Du 13 au 15/03/2026	12 829,00 €	6 500,00 €	- €	La commission ne souhaite pas financer ce projet en l'état : elle propose à l'association de le déposer dans une nouvelle version en février à l'occasion de la prochaine commission FSDIE Initiatives. En effet, le budget présenté concerne exclusivement des personnes non inscrites à Lyon 3 (hébergement, transport...), ce qui ne correspond pas aux critères du FSDIE Initiatives.	
4	BDE Nomos	Projection-débat autour de Guet-apens : journalisme d'investigation et enjeux sociétaux	27 janvier 2026	289,00 €	200,00 €	200 €	La commission invite l'association à s'appuyer sur les autres associations de Lyon 3 travaillant sur cette thématique, que ce soit pour les convier à l'événement ou pour relayer celui-ci au sein de leurs réseaux. L'association est également invitée à se rapprocher de la Mission Egalité et lutte contre les VSS de Lyon 3.	
5	Poli'Gones	Délégation SPLIMUN	Du 12 au 16/03/2026	1 898,00 €	1 200,00 €	1 200 €		
6	Chœur de Lyon 3	Concert rock et jazz	8 avril 2026	2 681,00 €	2 000,00 €	2 000 €	Le versement de la subvention est conditionné au suivi de la formation obligatoire manquante : VSS. Il ne sera donc réalisé qu'à l'issue de cette formation.	
7	Chœur de Lyon 3	Concert "A song for you"	25 avril 2026	3 095,00 €	2 400,00 €	2 400 €	Le versement de la subvention est conditionné au suivi de la formation obligatoire manquante : VSS. Il ne sera donc réalisé qu'à l'issue de cette formation.	
8	Eurêka-Lyon3	Evénement Entrepreneuriat féminin	9 février 2026	5 134,24 €	1 150,00 €	1 150 €	N.B. Le versement de la subvention est conditionné au suivi de la formation obligatoire manquante : prévention. Il ne sera donc réalisé qu'à l'issue de cette formation.	

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
9	iaelyon Junior Conseil	Table ronde "ESG ou performance : qui a dit qu'il fallait choisir ?"	21 janvier 2026	6 066,00 €	2 000,00 €	- €	La commission ne souhaite pas financer ce projet pour plusieurs raisons. Tout d'abord, celui-ci ne présente pas d'autres sources de financement en dehors des fonds propres de l'association. Un cofinancement de l'iaelyon, et/ou un partenariat privé aurait été bienvenu compte tenu de la nature du projet. Ensuite, la communication et la billetterie sont déjà lancées alors que la CFVU n'a pas encore eu lieu, et l'événement aura lieu le jour-même de l'annonce des résultats du FSDIE. Enfin, la commission estime que la nature comme le montant de certaines dépenses ne sont pas justifiés, notamment les frais de communication sur les réseaux sociaux (plus de 3700 €) en vue d'attirer des professionnels, ou encore la rémunération des intervenants pour une table ronde.	
10	AM'GPI	Semaine de la migration	Du 9 au 13/03/2026	5 933,00 €	1 742,00 €	1 750 €	La commission salue l'initiative de l'association qui répond à l'appel à projets "Accueil et intégration des réfugiés" du FSDIE Initiatives. N.B. Le versement de la subvention est conditionné au suivi des formations obligatoires manquantes : prévention et VSS. Il ne sera donc réalisé qu'à l'issue de ces formations.	X
11	Lezartgaco	14ème édition du festival Artlezia	Du 16 au 20/03/2026	26 896,00 €	1 300,00 €	1 300 €	Le versement de la subvention est conditionné au suivi de la formation obligatoire manquante : prévention. Il ne sera donc réalisé qu'à l'issue de cette formation.	
12	Lezartgaco	20 ans LézartGACO	7 février 2026	1 289,78 €	404,49 €	405 €	Le versement de la subvention est conditionné au suivi de la formation obligatoire manquante : prévention. Il ne sera donc réalisé qu'à l'issue de cette formation.	
13	Lyon 3 Orchestra	Concert Etudiant Lyon 3 Orchestra	27 mars 2026	3 482,00 €	1 782,00 €	1 782 €	Le versement de la subvention est conditionné au suivi de la formation obligatoire manquante : VSS. Il ne sera donc réalisé qu'à l'issue de cette formation.	
TOTAL				91 128,02 €	26 643,49 €	17 652 €		

Pour information – demande annulée par l'association

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques
1	BDS iaelyon	Gala de boxe	25 février 2026	10 000,00 €	2 000,00 €		La demande a été annulée par l'association avant présentation du projet en commission FSDIE.